



COMMUNE MIXTE ESCHERT

PROCÈS-VERBAL - N° 2024.025

Séance ordinaire du 5 décembre 2024

Présidence	Parrat Jean-Daniel
Présents	Barras Pierre-André ; Burri Stéphanie ; Javet Sandrine ; Martina Samuel ; Neukomm Daniel ; Vogt Patrick.
Secrétaire	Martina Samuel
Rédacteur	Martina Samuel
Lieu	Salle communale
Début de la séance	20:00
Fin de la séance	21:40

1 OUVERTURE

1.1 Bienvenue

La séance débute à 20h00. Monsieur Parrat souhaite la bienvenue à tout le monde ainsi qu'aux personnes ayant acquis la majorité civique au cours de l'année 2024.

Décision : Les membres de l'Assemblée prennent acte.

2 MODALITÉS

2.1 Rappel des règles

Monsieur Parrat rappelle les modalités de l'Assemblée, à savoir le droit de vote aux plus de 18 ans et habitants dans la Commune depuis plus de 3 mois, de demander la parole et de s'annoncer avant d'intervenir.

Il demande ensuite si quelqu'un conteste le droit de vote tel que présenté.

Un scrutateur est ensuite nommé.

Décision : Aucun ayant droit ne conteste le droit de vote.

Le scrutateur est Monsieur Edmond Montavon.

Le nombre d'ayants droit est de 34.

3 ORDRE DU JOUR

3.1 Orde du jour

L'orde du jour est le suivant :

1. Discuter et approuver le budget 2025 du Syndicat scolaire du Grand Val
2. Discuter et approuver le budget 2025 de la Commune Mixte d'Eschert avec : la quotité d'impôt inchangée, la taxe immobilière inchangée, la taxe d'exemption inchangée du service actif dans le corps de sapeurs-pompiers
3. Discuter et approuver un crédit d'investissement pour l'archivage
4. Discuter et approuver un crédit d'investissement pour la mensuration officielle
5. Promotions civiques
6. Divers

Décision : Les membres de l'Assemblée communale acceptent l'ordre du jour.

4 BUDGET DU SYNDICAT SCOLAIRE 2025

4.1 Budget du Syndicat scolaire 2025

Madame Javet présente la part d'Eschert du budget 2025 du Syndicat scolaire qui est de CHF 256'972.10, réparti entre école enfantine, primaire, secondaire et frais de fonctionnement.

On peut notamment observer la différences entre les budgets 2025 et 2024 ainsi que les comptes 2023. Les charges et les revenus ont un peu augmenté en 2025.

Monsieur Parrat demande s'il y a des questions et rappelle que nous n'avons pas trop de regard sur ce budget.

Questions : Monsieur Yan Lapaire demande des précisions entre le budget 2024 et le 2025. Madame Javet explique comment cela est structuré sur la présentation. Il y a effectivement une augmentation de 10%, due notamment à l'arrivée d'un poste de travail social scolaire mais également au nombre d'élèves qui n'est pas le même que l'année dernière.

Oui : 34

Non : 0

Décision : Les membres de l'Assemblée communale acceptent le budget 2025 du Syndicat scolaire à l'unanimité.

5.1 Budget communal 2025

Madame Javet présente le budget communal 2025 avec une quotité d'impôt à 1.94, taxe immobilière à 1% ainsi qu'une taxe de raccordement inchangée. Le taux de la taxe des pompes est de 5% et le degré d'assujettissement de 20 à 50 ans.

Par rapport au budget 2024, différence de CHF 29'800.- dans l'administration générale, excédent de charges; différence de CHF 6'700.- dans l'ordre et sécurité publics, défense, excédent de charges ; différence de CHF 3'400.- dans la formation, excédent de charges ; différence de CHF 2'400.- dans la culture, sports, loisirs, églises, excédent de charges ; différence de CHF 200.- dans la santé, excédent de charges ; différence de CHF 3'700 dans la sécurité sociale, excédent de charges ; différence de CHF 25'100.- dans les transports, excédent de charges.

Dans les détails:

Principales influences

Compte général, amortissements divers: logiciel Urbanus répartis sur plusieurs années.

La maintenance des logiciels et site Internet, prestations de services de tiers qui sont budgétisées et qui ne l'avaient pas été l'année dernière, d'où la différence.

L'indemnité de l'entretien du giratoire a été supprimée ainsi que diminution dans le nettoyage des routes, matériaux et frais de déplacement.

Frais d'électricité et de mazout. Madame Javet précise qu'il n'y a pas de marge de manœuvre sur ces frais. Les subventions de la Confédération sont également des choses qui ne peuvent pas être modifiées.

Entretien des pâturages et des chemins.

Financements spéciaux

Différence de CHF 5'000.- dans l'approvisionnement en eau, excédent de revenus ; différence de CHF 4'400.- dans le traitement des eaux usées, excédent de charges ; différence de CHF 1'600.- dans la gestion des déchets, excédent de charges.

Administration générale, législatif

Augmentation due à l'achat de matériel de vote.

Administration générale, exécutif

Hébergement informatique E-seances ainsi que des frais de déplacements ajustés selon les comptes.

Services généraux

Amortissement Urbanus de CHF 5'600.- qui n'était pas budgétisé l'année passée ainsi que l'amortissement pour l'archivage qui est de CHF 5'000.-, la maintenance de logiciels qui augmente de CHF 2'000.- ainsi que le logiciel élections qui doit être mis en place par Data Consulting pour CHF 7'000.-. Les jetons de présences ont été budgétisés d'une façon plus juste par rapport aux années précédentes ainsi que les honoraires des conseillers externes qui ont été ajustés à CHF 1'000.- supplémentaires, notamment pour le soutien en police des constructions.

Madame Javet rappelle qu'il y aura aussi le renchérissement qui doit être voté par le Grand Conseil, dont il faut également tenir compte.

Ces différents postes qui amènent aux CHF 203'000.- au lieu des CHF 175'000.- qui étaient budgétisés l'année passée.

Immeubles administratifs :

Diminution de l'entretien.

Ordre et sécurité publique, défense

Prestations et services de tiers qui n'avaient pas été budgétisées l'année dernière (CHF 5'000.-). Pour le reste, les chiffres sont semblables à ceux de l'année dernière.

Formation

Report des chiffres du budget du Syndicat pour ce qui est du degré primaire et secondaire ainsi que petite augmentation pour l'école de musique et bâtiment scolaire. Il s'agit notamment de l'ajustement en fonction du mazout et de l'électricité. Pour le transport d'élèves, le budget a été adapté aux comptes et l'école spéciale, rien n'a été touché.

Culture, sport et loisirs, églises

Culture et autres: budget ajusté mais semblable à l'année passée. Pour les médias, un petit budget de CHF 900.- a été ajouté pour la mise à jour du site Internet.

Sports et loisirs

L'indemnité de l'entretien du giratoire a été supprimée.

Eglises et affaires religieuses

Aucun changement. Il s'agit de la participation aux frais de chauffage notamment.

Santé

Adaptation des comptes: centaine supérieure/inférieure, en fonction des besoins mais similaire à l'année passée.

Sécurité sociale

Diminution dans famille et jeunesse. L'aide sociale et domaine de l'asile ont dû être adaptés en fonction des chiffres du Canton (péréquation financière) et du nombre d'habitants.

Transports

Diminution de CHF 1'500.- pour les matériaux (circulation routière), éclairage public avec CHF 1'000.- supplémentaires, dus aux nouveaux tarifs. Diminution de CHF 5'000.- sur les honoraires et ajustement des corvées en fonction des comptes de la dernière année. Cela fait passer de 20'000.- qui avaient été budgétisés à CHF 9'000.-. Transports publics, aucun changement.

Financements spéciaux

Approvisionnement en eau, eaux usées et gestion des déchets, ce sont les montants exposés plus haut. Tous les bénéfices et les déficits sont versés dans le financement spécial, aux tâches dévolues.

Protection de l'environnement et aménagement du territoire

Entretien des berges diminué de CHF 2'000.-, diminution du traitement des plantes invasives de CHF 1'500.- ainsi que retrait d'une contribution à une fondation qui était budgétisé à CHF 1'200.-.

Protection de l'environnement et autre

Diminution de CHF 800.- pour l'entretien du cimetière.

Economie publique

Diminution dans l'entretien des chemins agricoles de CHF 2'000.-, triage augmenté de CHF 1'500.- dans la sylviculture et CHF 3'000.- d'augmentation dans les subventions cantonales.

Tourisme, industrie

Aucun changement.

Combustible, énergie

Petite adaptation selon les comptes.

Impôts

Subvention de CHF 11'000.- supplémentaire de la Confédération. Augmentation de CHF 37'000.- dans l'entretien et aménagement des pâturages et des chemins. Il a également fallu adapter les comptes qui n'étaient pas tous à la bonne place.

Concernant les postes non répartis, en 2024, nous avons CHF 8'300.- mais dans ce montant, le déficit de CHF 13'200.- était budgétisé. Pour 2025, CHF 18'700.- sont au budget et il faut également compter CHF 23'600.- de déficit dans ce montant.

Questions : Monsieur Yan Lapaire ne comprend pas bien ce qu'il en est avec le giratoire. Monsieur Parrat répond que chaque année, nous recevons des subventions pour l'entretien de ce giratoire par le Canton du Jura. Une année pour mettre les petits bus, la suivante les cailloux, ensuite les fleurs, etc. La Commune a toujours ajouté une part à ces subventions. Le problème est que ces subventions, qui nous étaient accordées jusqu'ici, cesseront dès 2026. Il y avait dès lors 2 possibilités: soit céder le giratoire au Canton du Jura qui aurait tout enlevé pour mettre en herbe, soit le garder. La décision du Conseil communal a été de garder ce giratoire et ce sont les aînés qui feront l'entretien, à la charge de la Commune, à moindre frais. Monsieur Parrat précise que la Commune a écrit au Canton du Jura pour leur signifier que nous trouvons cela dommage et avons demandé s'il n'y avait pas une possibilité de garder cette subvention. Aucune réponse. Le Canton du Jura nous versait CHF 2'000.- par année.

Une autre question de Monsieur Yan Lapaire concerne le compte 77, plus particulièrement, il se questionne sur la différence par rapport à 2023. Madame Javet répond qu'en 2023 il y a eu CHF 2'300.- d'entrées de taxes des chiens ainsi qu'une subvention pour le cimetière de Grandval de CHF 5'000.- en 2022 et qui a été de seulement CHF 263.- en 2023.

Monsieur Yan Lapaire demande au niveau des entrées fiscales, si la Commune tenait compte de ce que Berne préconisait. Madame Javet répond que nous avons été prudents mais nous ne pouvons pas trop l'être, au risque de sous-estimer les entrées. Oui, nous avons tenu compte de ce que le Canton préconisait mais il y a bien d'autres paramètres à prendre également en considération.

Le Conseil communal propose l'approbation de la quotité d'impôt applicable aux impôts communaux - taux 1.94, l'approbation de la quotité d'impôt applicable à la taxe immobilière - taux 1‰ ainsi que l'approbation du budget 2025 avec un excédent de charges de CHF 23'600.- (résultat global).

Oui : 34

Non : 0

Décision : Les membres de l'Assemblée communale acceptent le budget communal ainsi que les propositions du Conseil communal.

5.2 Crédit d'investissement pour l'archivage

Monsieur Parrat explique qu'afin de remplir les conditions préfectorales, un archivage systématique est nécessaire, des offres ont été demandées afin de procéder à un comparatif (3 offres selon notre SCI) La demande d'investissement est de CHF 45'000.-.

Selon les offres reçues, la recommandation du Conseil communal est d'accepter celle de Docuteam.

Questions : Monsieur Yan Lapaire demande concrètement ce que cette entreprise ferait. Monsieur Parrat reprend l'offre et mentionne les points. Il précise aussi que l'entreprise choisie l'a été car elle sera en mesure de proposer une solution pour l'archivage numérique le moment venu et cela ne saurait tarder. Dans un premier temps, il s'agira pour Docuteam de trier ce qui est à garder ou pas, ensuite viendra le tri de ce qui est doit être archivé à court, moyen et long terme, afin de savoir où stocker le matériel intelligemment et ensuite viendra la phase véritablement d'archivage entre les 2 armoires que nous avons en bas à la Commune et le local d'archives de l'école qui a d'ailleurs été remis aux normes récemment. Le montant de CHF 45'000.- comprend tout ce gros travail préalable qui est estimé à plus au moins 2 semaines pour une personne chez Docuteam. Une fois ce travail fait, il s'agira, à hauteur d'une à 2 fois par année, de rassembler le matériel à archiver et de le donner à Docuteam qui s'en chargera. Une liste à jour et numérique sera aussi établie et transmise au Secrétariat. Les frais annuels de gestion ne sont pas encore chiffrés mais il faut compter entre CHF 2'500.- et CHF 5'000.- par année, tout dépend du volume d'archivage.

Oui : 34

Non : 0

Décision : Les membres de l'Assemblée communale décident d'accepter le crédit d'investissement de CHF 45'000.- et de suivre la recommandation du Conseil communal à qui ils donnent la compétence pour organiser le financement par voie d'emprunt, le cas échéant. Le mandat sera dès lors attribué à Docuteam.

5.3 Crédit d'investissement pour la mensuration officielle

Afin de remettre aux normes le cadastre officiel et ainsi répondre aux standards actuellement imposés par la Confédération, un investissement est nécessaire (digitalisation), des offres ont été demandées afin de procéder à un comparatif (3 offres selon notre SCI). Concrètement, il s'agit de numériser tous les plans papier/carton qui datent du 19^e siècle et qui ne sont plus forcément à jour.

Monsieur Parrat rappelle que nous avons reçu Monsieur Mazuez de l'Office de l'information géographique, qui était venu accompagné de Monsieur Brahier de Sigeom pour nous exposer le projet. Il rappelle également qu'il s'agit d'une tâche liée, donc obligatoire et que c'est la partie sud du village (la partie extérieure du village) qui doit être faite car une grande partie avait déjà été faite à son époque.

La demande de crédit est de CHF 250'000.- et la recommandation du Conseil communal ainsi que de Monsieur Mazuez est de choisir l'entreprise Sigeom avec qui nous avons l'habitude de travailler. Des subventions très conséquentes seront accordées à la Commune qui n'aura finalement à sa charge qu'environ CHF 36'000.-.

Monsieur Parrat précise qu'il y aura également un montant de CHF 11'000.- pour l'abonnement et ce montant sera retranscrit aux propriétaires, à l'instar de la dernière fois.

Un délai jusqu'en 2027 est donné pour faire ce travail, faute de quoi, la Confédération l'exigera et les subventions risquent de bien diminuer.

Questions : Monsieur Patrick Röthlisberger demande si la Commune a les moyens. Monsieur Parrat répond que cela va se faire par voie d'emprunt et que la subvention ne viendra qu'une fois la facture payée, raison pour laquelle l'ensemble du projet est à voter.

Oui : 34

Non : 0

Décision : Les membres de l'Assemblée communale décident d'accepter le crédit d'investissement de CHF 250'000.- et de suivre la recommandation du Conseil communal à qui ils donnent la compétence pour organiser le financement par voie d'emprunt. Le mandat sera donc attribué à Sigeom.

6 PROMOTIONS CIVIQUES 2024

6.1 Promotions civiques

Monsieur Parrat félicite M. Emile Huot-Marchand pour ses 18 ans et lui remet une petite attention. Madame Adéline Freiburghaus et M. Bruno Correia Rosa ne sont pas présents.

Décision : Les membres de l'Assemblée communale prennent acte et félicitent Monsieur Huot-Marchand par applaudissements.

7 DIVERS

7.1 Captage de l'envers

Monsieur Parrat explique que ce captage a plus de 100 ans, que nous avons déjà rencontré passablement de problèmes lors de passages caméra et qu'il faut absolument le refaire. Un investissement devra être fait pour l'année prochaine, en collaboration avec la Commune de Grandval.

Il présente ensuite les vidéos du captage de l'Envers, pour montrer le problème de racines notamment. Cela crée des fuites et nous perdons de l'eau. L'idée était au départ de fraiser les racines mais vu que les matériaux de ces anciennes canalisations sont en grès, le risque de tout casser est trop grand.

Monsieur Parrat explique encore que nous avons reçu deux ingénieurs de Berne qui sont venus avec un rapport datant de 1986 où il y avait eu une pollution, date à laquelle les premières katadyn ont été posées. Un autre ingénieur était arrivé à la conclusion que ce captage n'amenait pas de l'eau de source mais de ruissellement. Cela a créé un problème car le Canton avait décidé de supprimer cette source, sous ce prétexte. Clairement, les communes concernées n'étaient pas d'accord et il a finalement été convenu de la garder. Cependant, cela a impliqué un grand nombre de mesures à faire, notamment le débit minute (part d'Eschert, vu qu'il est partagé avec Grandval) mais cela ne convient pas au Canton. Ils veulent que des capteurs soient installés dans cette source afin d'avoir des chiffres précis. Sans l'avoir véritablement dit, le Canton souhaite ces mesures dans le cadre d'éventuelles subventions accordées par rapport aux litres minutes qui viennent dans cette source.

Les communes d'Eschert et de Grandval n'ont pas mis encore la somme au budget car il s'agit d'un montant de CHF 200'000.-, à partager en deux et personne ne connaît encore le montant des subventions qui seraient accordées.

Pour le moment, il s'agit d'une information mais probablement, le montant de CHF 100'000.- devra être au budget 2026 pour la réfection de ce captage.

Questions : Aucune question.

Décision : Les membres de l'Assemblée prennent acte.

7.2 Facturation et comptes

Monsieur Parrat explique que le problème vient principalement d'Urbanus (notre ERP), que des réclamations ont été adressées par toutes les Communes à Data Consulting (hébergeur) mais que les problèmes persistent. Nous avons envoyé un courrier inscrit incendiaire à Data Consulting et JBB va aussi leur écrire. Il s'agit d'une sensibilisation aux habitants qui explique notamment pourquoi les factures ne sont pas arrivées comme d'habitude depuis 2 ans. Une réelle amélioration de la part de notre fournisseur ERP est exigée et le Conseil communal ne va pas laisser traîner.

Questions : Aucune.

Décision : Les membres de l'Assemblée prennent acte.

7.3 Ecole de Grandval

Monsieur Parrat informe que l'école va se créer, le Canton a pris la décision d'inviter les communes de Crémines, Corcelles et Belprahon de bien vouloir s'approcher des autres communes membres du Syndicat afin de les intégrer à Grandval également. Les Communes de Crémines et Corcelles ont décidé finalement de venir à Grandval. Pour Belprahon, c'est encore à voir.

Il s'agit à présent de mettre en place le syndicat assez rapidement et Monsieur Dalla Piazza va continuer de nous épauler dans ce processus. Le permis de construire pour l'école sera déposé par la Commune de Grandval encore cette année.

Décision : Aucune question.

Les membres de l'Assemblée prennent acte.

7.4 Plantes invasives et questions diverses

Monsieur Parrat présente différentes photos de plantes dites invasives. Il rappelle que nous écrivons ponctuellement aux CFF qui en ont énormément mais ne font pas le nécessaire, ils ne répondent même pas aux courriers et il est question de regarder peut-être avec JBB pour qu'ils mettent un peu la pression car cela devient catastrophique. Il donne ensuite la parole à Monsieur Roger Grossniklaus qui pourra donner de plus amples informations.

Monsieur Grossniklaus explique que nous en avons depuis de nombreuses années, les chardons et le rumex sont bien connus mais il y en a d'autres. Le séneçon typiquement qui est une plante qui est apparue dans nos régions il y a une quinzaine d'années. Le problème de cette plante est qu'elle est volatile et se propage très rapidement. C'est justement là que les CFF posent problème. C'est déjà très compliqué à combattre mais la non-entrée en matière des CFF n'aide pas puisque c'est eux qui en ont le plus.

Concrètement et pour les raisons de semences volatiles, les chardons et le séneçon sont les plus grands fléaux des invasives. Le séneçon donne certes une belle fleur mais doit être retiré car très toxique pour les ruminants. La Chambre d'agriculture fait énormément pression sur les CFF ainsi que la Chambre cantonale.

Il sensibilise les citoyens à bien contrôler ce qu'ils ont sur leurs terrains mais aussi dans les alentours. Cela aiderait énormément les agriculteurs, que tout le monde y mette du sien.

Le chardon est aussi un fléau similaire qui ne cesse d'être combattu. La Commune avait été amendée de CHF 3'000.- lors d'un contrôle à la Bergerie, il y a deux ans car il y avait trop d'invasives.

Monsieur Grossniklaus propose que la Commune adresse un tout ménage courant printemps, à l'instar de l'élagage, pour rappeler aux personnes de retirer les invasives de leurs terrains. Il propose également de le mettre dans le règlement communal, à savoir que si le nécessaire doit être fait par la Commune, ce sera à la charge du propriétaire en question.

Pour les détruire, ce qui est important c'est de le faire avant la floraison et ne surtout pas les mettre dans le compost mais dans les sacs Celtor, surtout s'il y a déjà la fleur.

Questions : Monsieur Jean-Philippe Ganguin rappelle qu'il y a aussi une autre invasive qui n'a pas été énumérée, il s'agit du solidage du Canada qui pousse à vitesse grand V. Ce sont également de belles fleurs mais qui sont toxiques et très invasives. Il faut également les éliminer.

Monsieur Lapaire demande s'il est possible de faire une journée où tout le monde met la main à la pâte. Monsieur Parrat répond que c'est envisageable.

Monsieur Parrat poursuit en informant les membres de l'Assemblée de la lettre reçue par le Canton de Berne qui interdit l'incinération en pâturages boisés et qu'il faudra trouver une nouvelle solution. Une pétition a été déposée par la Chambre d'agriculture mais pour le moment cela est en attente. Il y a des formulaires de demandes qui sont spécifiques à présent mais sur 16 demandes que le garde forestier a faites en 2024, il a eu droit à 16 refus. Une initiative serait de faire un immense tas où tout le monde apporte ce qu'il ne peut plus brûler, une comptabilisation au niveau des m3 pour chaque personne serait établie et Celtor viendrait ramasser courant mars. C'est une variante parmi d'autres mais actuellement, nous n'avons pas de solution définitive.

Monsieur Röthlisberger demande ce qu'il en est de la place Sous la Rive, les véhicules de Varrin. Monsieur Parrat répond que nous avons déjà commencé à lui faire retirer mais qu'il faut le faire parcelle par parcelle et c'est pour cela que cela prend du temps. La prochaine étape est le mini-golf car les autres, il est dans les normes. Nous ne pourrions pas tout lui faire retirer mais ce qui doit l'être le sera. La Commune fait ce qu'elle peut mais il a des droits, notamment dans le quartier de la Rauss où il a une autorisation de la préfecture depuis 2002 pour y stationner des véhicules prêts à l'expertise. Cette parcelle est celle où la Commune s'était penchée en premier.

Malheureusement, pour ce qui concerne le quartier Sous la Rive, notamment les places de parcs du Motel, la Commune ne peut rien faire.

Ce qu'il faut retenir, c'est que la Commune est sur le dossier mais que c'est très compliqué.

Décision : Les membres de l'Assemblée prennent acte.

Monsieur Yan Lapaire remercie les membres du Conseil ainsi que l'administration pour leur travail cette année.

8 CLÔTURE

8.1 Clôture

M. Parrat rappelle encore la fête du St.-Nicolas qui a lieu le 6 décembre à l'école, comme chaque année ainsi que la fenêtre de l'Avent organisée par la Commune le 9 décembre.

Monsieur Parrat remercie les membres pour leur présence et les invite à la traditionnelle agape organisée par la Commune.

La séance est levée à 21h40.

Eschert, le 9 décembre 2024

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Maire

Le Secrétaire

Parrat Jean-Daniel

Martina Samuel